

L'avis de l'expert

Soutenez les entreprises formatrices

Pascal Foschia

Fédération vaudoise des entrepreneurs



Discours, honneurs, photos souvenirs et verres de blanc. L'heure est à la fête, les cérémonies de remises de CFC, brevets et maîtrises s'enchaînent. Exactement 63 366 CFC, 14 835 brevets fédéraux, 2707 diplômes fédéraux ont été délivrés en Suisse en 2015*. Pour le canton de Vaud, ce sont plus de 5000 CFC distribués chaque année. Le canton recense 17 000 apprentis dont la plupart sont formés au sein d'entreprises, et notamment plus de 3000 dans les métiers de la construction.

Pourtant, les entreprises formatrices passent presque inaperçues dans ce beau palmarès. Ne méritent-elles pas les honneurs elles aussi? Elles marquent de leur empreinte plusieurs générations d'apprentis. Chaque jeune se souviendra de cette période cruciale de son existence, d'adaptation au monde du travail, cet âge où la motivation s'essouffle par-



Les membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs encouragent la formation professionnelle et la relève des cadres. FVE

fois si on ne dispose pas justement d'un formateur qui sait nous transmettre sa passion et son savoir-faire.

La formation professionnelle duale reste cet extraordinaire moyen d'intégration des jeunes dans notre société en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier, de développer leur autonomie et de s'épanouir professionnellement.

On les entend, les mesquins, clamer que les apprentis représentent

cette main-d'œuvre au rabais ou bon marché. Or les entreprises forment de manière solidaire et sans arrière-pensée, depuis plus d'une centaine d'années, avec le risque fréquent de voir partir sous d'autres latitudes ses propres jeunes à l'issue de leur formation. Certes, c'est un risque mais le but premier est tout autre: assurer une relève. Le vieillissement de la population induit inévitablement un renouvellement nécessaire des cadres au sein des entreprises. Autant dire qu'il n'y a pas

de temps à perdre pour encourager la formation professionnelle.

La grande force de la voie de l'apprentissage, c'est qu'elle est orientée sur les besoins du marché du travail et directement en lien avec l'économie. Faut-il rappeler ici que 50% des personnes n'ayant pas acquis de titres professionnels sont aujourd'hui prises en charge par l'aide sociale?

La construction de nos infrastructures, de nos logements serait-elle possible sans cet engagement de toute une partie de la jeunesse pour les bâtir?

Afin de soutenir la création de nouvelles places d'apprentissage, il est important que le citoyen privilégie des entreprises formatrices locales face à la concurrence étrangère. Les entreprises membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs participent financièrement à la formation initiale et au perfectionnement professionnel. Soutenir des membres d'associations professionnelles, c'est ainsi s'assurer des prestations de qualité, mais aussi offrir des perspectives d'avenir à la jeunesse de ce canton et de ce pays, qui formera à son tour celle de demain.

www.fve.ch

* Chiffres SEFRI, 2015.

Chronique

Par Anne Rudin, membre du comité de l'USPI Vaud*



La sous-location n'est pas sans risque

Même si le marché du logement se détend avec une progression significative de l'offre, il n'est néanmoins pas toujours si facile de trouver un logement, ce d'autant plus qu'un nombre important de logements sont proposés sur des sites internet de sous-location, comme par exemple AirBnB, ce qui contribue à réduire l'offre de ceux-ci à la location.

Le canton de Vaud n'échappe pas à cette nouvelle forme de sous-location mais cela n'est pas sans risque pour le marché de la location d'habitations, ni surtout pour celles et ceux qui la pratiquent.

La sous-location est prévue par la loi, toutefois elle ne peut pas être entreprise, selon les règles et usages locatifs du canton de Vaud, pour

une durée indéterminée et porter sur l'entier du logement, sauf accord écrit contraire du propriétaire. La personne qui n'est plus domiciliée dans un logement et qui ne compte pas le réintégrer doit mettre fin à son contrat de bail.

Hormis cela, la sous-location de tout ou partie d'un logement répond à des règles légales précises, et doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du bailleur. Ce dernier

«La sous-location de tout ou partie d'un logement répond à des règles légales précises»

peut la refuser notamment si les conditions de la sous-location, en particulier le montant du loyer, sont abusives par rapport au contrat de bail initial ou si la sous-location présente des inconvénients majeurs. En outre, le locataire qui souhaite sous-louer son logement de manière provisoire, par exemple en cas d'absence professionnelle, demeure responsable de l'entier de ses obligations contractuelles (soit notamment le paiement du loyer, la remise en état du logement) envers son bailleur. Sous-louer son appartement n'est donc pas sans risque.

www.uspi-vaud.ch

* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud

24 heures

Immobilier:

Supplément paraissant le mercredi

Rédacteur en chef responsable

Thierry Meyer

Direction artistique:

Laurent Martin

Rédaction Laurent Buschini,

tél. 021 349 43 82

laurent.buschini@24heures.ch

Courriel immo@24heures.ch

Annonces immobilières

Mélanie Cornaz, tél. 021 349 50 54

melanie.cornaz@tamedia.ch

Marché immobilier

Didier Schütz, tél. 021 349 50 65

Impression: CIL Centre d'impression Lausanne SA à Bussigny

Editeur: Tamedia Publications romandes SA, avenue de la Gare 33, CP 585, 1001 Lausanne; tél. 021 349 44 44; directeur

Serge Reymond, une publication

de Tamedia AG. Indication de

participations importantes selon

article 322 CPS: CIL Centre

d'Impression Lausanne SA, Editions

Le Régional SA, Homegate AG,

LC Lausanne-Cités SA, Société de

Publications Nouvelles SPN SA.